

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_031

Objet : Arrêté de circulation et de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU l'arrêté 239 de la direction Générale Adjointe Infrastructures et supports techniques

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise GRAMARI en date du 27 février 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de raccordement ENEDIS,
Clos de Mussel.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation Clos de Mussel sera en demi-chaussée avec un alternat par feux tricolores **du Lundi 25 Mars 2024 au Mercredi 3 Avril 2024**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 27/02/2024

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,



Le Maire,
Sandro PÉPIN

